



Rupture de mon bail par le loueur

Par **Casimirumitus**, le **25/03/2020** à **16:42**

BJ maître ,j'ai eus depuis mon hospitalisation il y a quelques mois un retard de loyer (1 mois)que je ne parviens a combler.Le loueur inquiet choisis de résilier le bail (parSMS pour le moment) pour ce retard qui dans cette période de confinement me semble abusif .Je ne travail pas actuellement car ma recette ne couvre pas ma location(chauffeur Vtc).Mon loueur me donne une date butoire jusqu'au 31 mai .Que puis faire dans une telle situation? Merci de me renseigner.

Mr... *anonymisation*

Par **Visiteur**, le **25/03/2020** à **18:09**

Bonjour

On ne peut pas résilier un bail par SMS et on ne peut le faire qu'à l'échéance ou selon une décision de justice.

Quelle est la date d'échéance de votre bail, svp ?